



**PRÉFET  
DE L'ORNE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Service des Droits à Circuler  
Mission des Droits à Circuler**

NOR : 6200-2020-008

**ARRETE**

**PORTANT AGREMENT DES DEPANNEURS DE VEHICULES LEGERS  
SUR L'AUTOROUTE A88 CONCEDEE A ALICORNE**

La Préfète de l'Orne,  
Chevalier de la Légion d'Honneur,  
Chevalier de l'Ordre National du Mérite,

Vu le code de la route ;

Vu la circulaire du Ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie en date du 25 avril 2013 relative à l'organisation du dépannage sur les autoroutes concédées et les ouvrages d'art concédés du réseau routier national ;

Vu l'arrêté interpréfectoral portant constitution de la commission interdépartementale chargée d'émettre un avis sur les demandes d'agrément formulées par les garagistes dépanneurs remorqueurs des véhicules poids lourds et véhicules légers sur l'autoroute A 88, signé conjointement par les préfets du Calvados le 15 juin 2010 et de l'Orne le 7 juin 2010 ;

Vu la demande d'organisation de la commission interdépartementale d'agrément, présentée par la société ALICORNE, pour le renouvellement des dépanneurs de véhicules légers sur l'autoroute A 88 ;

Vu l'avis émis par la commission interdépartementale d'agrément, réunie le 18 août 2020, pour le renouvellement des agréments des dépanneurs de véhicules légers sur l'autoroute A88 ;

Sur proposition du Directeur de Cabinet de la Préfecture de l'Orne ;

**ARRETE**

**ARTICLE 1** Les professionnels dont les noms figurent ci-après sont agréés en qualité de dépanneurs **véhicules légers** sur l'autoroute A88 concédée à ALICORNE, pour une période de 5 ans à compter du 27 août 2020 :



**SECTEUR EST :      *Argentan Ouest – Sées ;***

**GARAGE BAYI AUTO** représenté par M. Pascal BAYI  
Lieu dit Les Petits Marais  
61 200 SARCEAUX

**GARAGE LE CONTE** représenté par M. Denis LE CONTE  
1 route de Paris  
61 240 NONANT LE PIN

**GARAGE SEB'AUTO** représenté par M. Sébastien LIENARD  
Les Noës  
61 150 SEVRAI

**SECTEUR OUEST :      *Argentan Ouest – Falaise ;***

**GARAGE BAYI AUTO** représenté par M. Pascal BAYI  
Lieu dit Les Petits Marais  
61 200 SARCEAUX

**GARAGE SEB'AUTO** représenté par M. Sébastien LIENARD  
Les Noës  
61 150 SEVRAI

**ARTICLE 2** La société ALICORNE est chargée de conclure des contrats avec les entreprises de dépannage sélectionnées dans le présent arrêté, avec acceptation d'un cahier des charges, conformément à la circulaire du 25 avril 2013.

**ARTICLE 3** Le Directeur de Cabinet de la Préfecture de l'Orne, M. le Colonel commandant le groupement de gendarmerie départementale de l'Orne, M. le Directeur Départemental de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations, M. le Directeur Général de la société ALICORNE, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture de l'Orne.

Alençon, le **21 AOUT 2020**

La Préfète,



Françoise TAHÉRI

